

Affaire suivie par : Elvire BABOT DESHAYES
Avec la collaboration de la DREAL et du SITOM

Compte rendu de la Commission de suivi de Site du 28/11/2023

La commission de suivi de site de l'usine d'incinération de Bourgoin-Jallieu, présidée par M. Christian CUCHET, Secrétaire Général de la sous-préfecture, s'est réunie le 28 novembre 2023 à 15h au siège du SITOM Nord Isère, avec la présence de la DREAL, représentée par M. Bruno GABET, Adjoint au chef de l'Unité Départementale de l'Isère, et de Madame Perrine CHENEBAULT-LEININGER, Inspectrice référente de l'UD-I.

La liste des participants est jointe au relevé de décisions. Les présentations des différents intervenants ont été transmises par mail avant la réunion aux participants.

M. Jean-Pierre GIRARD, Président du SITOM Nord Isère remercie tous les participants pour leur présence et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Bilan annuel d'activité
2. Suivi Environnemental
3. Situation administrative : dernier contrôle DREAL effectué
4. Projets du SITOM Nord Isère

1. Bilan annuel d'activité

Présentation par Laure DUGRAIS, Directrice de site, RONAVAL

a) **Bilan d'exploitation**

Les bilans des années 2023 et 2022 (pour disposer du retour des mois d'octobre à décembre, non présentés sur la dernière CSS) sont présentés. Le tonnage réceptionné sur l'année 2022 est de 151 926 tonnes. Sur 2023, il est projeté à date du 31/10, par simple produit en croix, à environ 153 000 t. Celui-ci devrait toutefois s'approcher des 160 000 t au regard du bon fonctionnement du mois de novembre.

L'année 2023 comprend des arrêts techniques programmés (maintenance et premiers travaux de fiabilisation de l'usine réalisés dans le cadre du nouveau marché sur Mars/Avril et Septembre/octobre) et des arrêts non programmés (mois d'Août notamment avec arrêt des 2 lignes en même temps). Pour la seconde fois depuis la

mise en service de l'usine, des déchets ont été détournés en stockage (1522 tonnes d'encombrants).

Sur le détail des tonnages réceptionnés, il est relevé une baisse notable du gisement des ordures ménagères résiduelles collectées par les adhérents du SITOM Nord Isère. Les déchets tiers apportés à l'usine constituent la variable d'ajustement en fonction des capacités du site et du gisement des déchets des adhérents.

Question de M. Veyrenche : « Je constate de mon côté une baisse de mes ordures ménagères résiduelles avec le développement du tri. Pourtant les chiffres affichés ne semblent pas refléter cette baisse ? ».

Réponse de Mme Rase-Pourchon : Nous constatons une réelle baisse sur l'ensemble du gisement adhérents pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) sur 2023 avec une diminution moyenne de 5% et pouvant aller jusqu'à 10% pour le SYCLUM. Nous nous attendons à ce que le gisement en OMR continue de descendre avec le déploiement du tri à la source des biodéchets, dont la date d'application limite est fixée au 1^{er} Janvier 2024. Toutefois le gisement d'encombrants réceptionné à l'usine à quant à lui augmenté : le global tonnage entrant adhérent OM + encombrants est ainsi sensiblement équivalent à l'année précédente.

Concernant le GTA, l'équipement est plutôt fiable sur l'année 2023. Concernant la fourniture de chaleur au RCU, le fonctionnement est satisfaisant lorsque les fours ne sont pas à l'arrêt. A noté que depuis la fin d'année 2022, il est constaté une baisse de fourniture de chaleur sur le réseau attribué, outre à la douceur du climat, à la sobriété des habitants.

Concernant la fourniture de l'énergie thermique à l'industriel PCAS, il y a globalement des problématiques d'alimentation quand l'usine est en manque de vapeur, par exemple lorsque celle-ci est en arrêt technique, ou en raison de difficultés de projections sur leurs besoins (régulation difficile entre les possibilités de fournitures et les besoins). Les besoins de PCAS sont globalement en baisse sur cette année.

Le résultat du calcul de la performance énergétique de l'installation sera dégradé sur 2023 par rapport à 2022 mais devrait être supérieure au seuil des 0,65 pour être qualifié d'UVE.

Question de M. Schwartz : « Sur les graphiques, pour quelle raison est pris comme référence l'année 2021 ? »

Réponse de Mme Dugrais : Ce sont des graphiques utilisés notamment dans le cadre de la certification ISO 50001 de l'usine. Il est déterminé une année de référence comme cible de bon fonctionnement de l'unité d'un point de vue énergétique. Pour l'usine, c'est 2021 qui a été retenu, dernière bonne année de fonctionnement.

Question de M. Gabet : « Il y a-t-il un développement possible du réseau de chaleur avec de nouveaux raccordements prévus ? »

Réponse de Mme Rase-Pourchon : « Il est possible que de nouveaux logements viennent se raccorder, notamment avec le passage de la loi obligeant à tous nouveaux bâtiments d'étudier le raccordement à un réseau de chaleur si celui-ci existe. Il y a également un projet qui pourrait être creusé avec l'hôpital pour fournir du froid. Les discussions ont pour l'instant consisté à fiabiliser l'existant avec eux et il est nécessaire d'attendre le besoin en renouvellement des groupes froids pour pouvoir avancer sur ce type de projet. »

M. Girard complète en alertant également sur la baisse d'activité du développement immobilier.

b) Contrôles des rejets atmosphériques à la cheminée

Globalement, sur l'année 2022, tous les contrôles de suivi sont conformes. Une baisse des concentrations moyennes mesurées en continu est constatée en 2023, s'expliquant par une valeur limite d'émission contractuelle inférieure aux VLE réglementaires.

Il est signalé deux dépassements des résultats de cartouches dioxines du 18 Juillet au 11 septembre (cartouches à cheval sur la période du 14 août) résultant d'un arrêt lié à un black-out électrique et des arrêts brutaux sur la période. La contre analyse et la cartouche suivante ont montré des valeurs revenues à la normal et un plan d'actions a été mis en place puis discuté à la dernière inspection.

Un dépassement a également été constaté en flux sur le contrôle semestriel n°1 sur une des lignes pour les oxydes d'azote. Les prélèvements du contrôle semestriel n°2 sont prévus en semaine 50.

En 2022, le compteur des dépassements des valeurs limites ½ heures affichait 39,5 h de dépassement cumulé sur l'année pour la ligne 1 et 15 h pour la ligne 2 ; bien en dessous des 60 h autorisées par ligne et par an. Pour l'année 2023, à fin octobre, le compteur est à 16,5 h pour la ligne 1 et 11h pour la ligne 2.

Question de M. Veyrenche : « Pour les poussières, quels types de particules sont suivies ?

Est-ce que les dépassements en émissions peuvent être liés à des explosions de bouteilles de protoxyde d'azote ? »

Réponse de Mme Dugrais : « La réglementation demande une mesure des poussières totales.

Les explosions peuvent éventuellement générer des dépassements en poussières ; mais les dépassements constatés pour l'usine concernent plus particulièrement les paramètres HCL et SO2 (pics émis par la combustion des encombrants notamment). »

c) Traitements et valorisation des mâchefers

Tous les mâchefers sont valorisables. 27 669 t ont été transférées vers l'IME de Modus en 2022 et 21 562 tonnes en 2023. 19 990 tonnes ont été valorisées sur des chantiers en 2022 et 32 722 tonnes en 2023 (stock des années précédentes écoulés). Des explications complémentaires sont données sur la méthodologie de contrôle des lots de mâchefers et lecture des résultats inscrits dans les tableaux affichés en séance pour répondre à quelques questionnements.

2. Suivi environnemental

a) Présentation du suivi environnemental sur la nappe par Simon CANCEL, IDEES EAUX

Le dernier relevé date du 21 septembre 2023. En rappel, il y a 8 piézomètres plus celui du puit utilisé par l'usine. La nappe était en cours de remontée, suite à l'été très sec, mais le niveau de la nappe n'est pas alarmant.

Les résultats des principaux paramètres monitorés sont présentés sur les 9 ouvrages : la conductivité, qui représente la minéralisation notable de l'eau, le COT et les chlorures. Concernant la conductivité, un bruit de fond est atteint depuis 2016 avec quelques variations saisonnières liées aux fluctuations de la nappe. Il n'y a plus de dépassement de la valeur réglementaire. Même commentaire pour le COT, avec aucun dépassement depuis 2012. Idem pour les Chlorures. Le point PZ2, situé à l'aval, et PZ6 du côté latéral restent les points de prélèvement les plus chargés (en dessous de la limite).

Les dioxines sont analysées deux fois par an. Il n'y a pas de détection en dioxines dans les eaux souterraines depuis le début.

Question de M. Veyrenche : « Qu'en est-il des métaux lourds ? »

Réponse de M. Chancel : « Aucun dépassement n'est à constater sur les métaux lourds. »

Question Schwarz : « Vous indiquez que les résultats peuvent varier en fonction de la hauteur de la nappe ? »

Réponse de M. Chancel : « Quand on est en nappe haute, il y a un peu plus de relargage du fait de l'usine implantée sur des mâchefers et lessivage en amont : plus on a le niveau de nappe qui monte, plus on remet en solution quelques éléments qui sont dans la zone non saturée. »

b) **Présentation de la surveillance environnementale de l'UVE par Marine SAINT-DENIS, BIOTOX**

Marine Saint Denis présente les résultats des prélèvements sur les lichens réalisés chaque année, en principe en Juin/Juillet. Conformément aux discussions réalisées lors du dernier comité de surveillance environnemental, la localisation de certains points de prélèvements a été réajusté sur 2023 afin de tenir compte de la nouvelle étude de dispersion qui concluait sur des zones d'impacts maximum plus proches que ce qui était envisagé au préalable.

Des métaux sont retrouvés dans les lichens. La typologie des métaux retrouvés est différente selon les stations. Les concentrations les plus hautes ne sont également pas forcément obtenues aux stations les plus proches de la cheminée. La répartition des métaux sur chaque station est également comparée aux concentrations en métaux à l'émission (mesures semestrielles ponctuelles). On constate une répartition différente. Des sources de pollution diffuses sont ainsi suspectées.

Précision sur les dépassements indiqué dans le support de présentation lorsque le dépassement est très proche de la valeur limite, les points n'ont pas été différenciés compte tenu de l'incertitude de mesure conséquente (pouvant s'approcher des 30% par exemple).

Question de Mme Dugrais : « L'historique des mesures réalisées montre-t-il des conclusions similaires à l'observation 2023 ? »

Réponse de Mme St Denis : « L'historique concerne uniquement 3 points. Depuis le début des valeurs plus élevées sont constatés sur le point L2, plutôt que sur les points les plus proches. Aujourd'hui on est sur une période de transition suite à la nouvelle modélisation avec un historique

peu fourni. Celui-ci met toutefois en évidence des sources diffuses pour des stations qui sont peu éloignées les unes des autres. Si les émissions venaient de l'usine, il y aurait plus de cohérence dans les résultats. »

Question de M. Truchet : « Quel point vous paraît le plus représentatif des émissions de l'usine : au plus près ou au contraire le plus éloigné ? »

Réponse de Mme St Denis : « Il faut se baser sur l'étude de dispersion : en théorie ce sont les 3 points L2, L4, L5 mais on n'a pas connaissance des métaux émis par les autres installations autour : déchèteries, transports Joli, SUEZ... en sachant que le transport routier est un secteur fortement émetteur. Théoriquement, plus on s'éloigne de l'usine et plus on devrait avoir des concentrations moindres sauf que ce n'est pas ce qui est constaté. »

Question de M. Olivier : « Les lichens sont-ils sensibles plutôt aux émissions particulières ou gazeuses ? »

Réponse de Mme St Denis : « En principe surtout le particulaire, le gazeux n'est pas exclu mais le particulaire aura une contribution plus conséquente. »

Concernant les dioxines, les concentrations sont inférieures au référentiel.

La valeur la plus importante est également au niveau de la station L2 comme sur l'année précédente (rappel conclusions 2022 : semble venir d'une source de pollution locale car elles ne se retrouvent pas sur les autres points de prélèvement qui sont théoriquement aussi voire plus impactés). Les profils des congénères observés dans les lichens sont légèrement différents de ceux à l'émission.

Question de M. Schwartz : la concentration en dioxines et métaux lourds dans les lichens résulte bien d'un équilibre avec l'atmosphère ? Sur combien de temps ? Comment est intégré la direction des vents ?

Réponse de Mme St Denis : « Oui exactement sur les 4 voire 6 mois précédents.

Concernant les vents, une extraction des résultats de la station météo du site est demandée pour chaque période de prélèvement air et jauges. Pour les lichens, on se base sur la rose des vents annuelle. »

Madame Rase-Pourchon rappelle également que les points de localisation ont été revus pour tenir compte justement de la nouvelle modélisation des vents suite aux résultats de l'étude de dispersion NumTech de 2022.

c) Présentation de la surveillance des dioxines et des éléments traces métalliques par Philippe OLIVIER, ATMO AURA

En air en ambiant, des mesures sont réalisées 3 années sur 4, en alternance avec deux sites (Nord et Sud). Un nouveau site Ouest, dans l'enceinte du site du SITOM Nord Isère, est pris en compte par ATMO cette année suite à la nouvelle modélisation.

Un dépassement de la valeur de référence est constaté sur la période du 30 Janvier au 13 Février 2023 pour les dioxines.

Pour les métaux lourds, la moyenne temporaire de 6 campagnes sur 8 est présentée. Elle semble montrer une concentration légèrement plus élevée mais rien de remarquable n'est identifié pour l'instant.

Pour les retombées atmosphériques, dans la continuité de ce qui a été mis en œuvre sur 2022, les résultats des 4 jauges de suivi (2 fois deux mois d'analyse) sont présentés.

Pour les dioxines, aucun dépassement des valeurs repères n'est constaté. Les mesures des 4 sites sont plus homogènes par rapport à ce qui avait été constaté sur les années

précédentes avec des résultats moins élevés. Les résultats les plus élevés continuent d'être mesurés sur le site Sud.

Pour les métaux lourds, seule la campagne hivernale est disponible, avec une mesure invalide. Sur les nouveaux sites Est et Ouest, les mesures sont pour l'instant plus faibles, mais le peu de mesures faites ne permet pas d'en tirer des conclusions.

Question : « Que signifie invalide » :

Réponse de M. Olivier : C'est un terme de laboratoire. Dans notre cas cela concerne une erreur de référencement de 2 échantillons. Il arrive aussi que des jauge puissent déborder, ou qu'il y ait un problème d'analyse d'échantillon au sein du laboratoire par exemple.

Concernant plus spécifiquement l'incident dioxines d'août, les jauge étaient en place du 11 Juillet au 12 septembre, donc durant l'incident. Rien de remarquable n'est constaté sur la mesure dioxines. La mesure en air ambiant n'a eu lieu que jusqu'au 1^{er} aoû.

Pour la suite, ATMO propose de venir faire une semaine de mesure durant l'arrêt des installations sur Juin 2024.

3. Situation administrative : dernier contrôle effectué par la DREAL

Présentation réalisée par M. Bruno GABET, Adjoint au Chef de l'UD-I

L'inspection du site a été réalisée le 22 novembre par la DREAL. Elle a porté sur les observations et suites de l'inspection précédente, sur l'incident dioxines, sur la traçabilité des déchets (mise en place de TrackDéchets) et sur des nouvelles obligations liées aux conclusions sur les meilleures techniques disponibles du BREF incinération (mesure mercure, émissions des NOx, plan de gestion des OTNOC). L'inspection ne soulève pas de points bloquants particuliers. Toutefois, la problématique de détecteurs de fumées en défaut doit être résolue et des investigations complémentaires devront être réalisées concernant l'incident ponctuel Dioxines d'Août/Septembre (audit complet de l'installation électrique notamment pour limiter de nouveau l'impact de black out).

4. Projets du SITOM

Présentation réalisée par Mme Océane Rase-Pourchon, Directrice du SITOM Nord Isère

Une présentation des travaux réalisés dans le cadre du nouveau marché public global de performances avec Ronaval est réalisée en séance.

Une part de ces travaux font l'objet d'un porter à connaissance auprès des services d'inspection, en cours d'instruction.

Question de M. Veyrenche : « Il y aura-t-il un tri sur la plateforme d'encombrants ? »

Réponse de Mme Rase-Pourchon : Un gros travail sera réalisé en termes de tri en amont de la plateforme : l'objectif sera de renforcer ce tri au sein des déchèteries grâce à un accompagnement via une personne dédiée (Ronaval) auprès de l'ensemble des adhérents.

La plateforme disposera d'un sur-tri sommaire pour enlever les indésirables.

Un tri plus poussé ne constituerait plus les mêmes investissements, avec un besoin en foncier bien plus conséquent.

A noter que 2 personnes seront mobilisées pour l'exploitation de la plateforme, 6 jours sur 7.

